



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE COURSE DE COTE REGIONALE DE GAVRAY Jeudi 29 mai 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de BASSE NORMANDIE organise le **jeudi 29 mai 2025** avec le concours du VILLEDIEU AUTO CLUB une compétition automobile régionale dénommée : **COURSE DE COTE REGIONALE DE GAVRAY**

Cette compétition compte pour :

- ❖ La Coupe de France de la Montagne 2025 coef 1 ❖
- Le Challenge de Basse-Normandie 2025
- ❖ Le Championnat de la Ligue de Normandie 2025

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 25 en date du 01/03/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 179 en date du 01/03/2025

Organisateur technique

Nom : CHRETIENNE Bernard en qualité de Président du Villedieu Auto Club

Adresse : 667 Rue de la Carrière 50800 LA COLOMBE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	LEVALLOIS Laetitia	Licence	n°245180
Commissaires Sportifs	LE MASLE Danielle	Licence	n°1087
	LE GALL Jacques	Licence	n° 9383
Directeur de Course	JOSSE Jean-Denis	Licence	n°34725
Directeur de Course Adjoint	GIRARD Roger	Licence	n°23809
Commissaires Techniques (Responsable)	OLLIVIER Claude	Licence	n°16353
	LEGROS Didier	Licence	n°118481
Chargé de la mise en place des moyens	CHRETIENNE Bernard	Licence	n°101561
Chargé des relations avec les concurrents (CS)	CORDEL Annie	Licence	n° 1568
Chargé des Commissaires de route	LETELLIER Rémy	Licence	n°17209
Chronométrateurs	HAREL Olivier	Licence	n°230034
Médecin	Docteur DELAUNAY		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le samedi 24 mai 2025 à minuit.

Publication de la liste des engagés le lundi 26 mai 2025 soir.

Vérifications administratives le 28 mai 2025 de 16h30 à 19 heures, et le 29 mai 2025 de 7h30 à 10 heures.

Vérifications techniques le 28 mai 2025 de 16h30 à 19 heures et le 29 mai 2025 de 7h30 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 29 mai 2025 à 10 heures 10 min.

Briefing des commissaires le 29 mai 2025 à 8 heures, au départ de l'épreuve.

Essais non chronométrés le 29 mai 2025 de 8h30 à 10 heures.

Essais chronométrés le 29 mai 2025 de 10h15 à 12 heures.

Briefing des pilotes le 29 mai 2025 à la fin des essais chronométrés, sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 29 mai 2025 à 12 heures 15 min.

Course

1^{ère} montée le 29 mai 2025 à partir de 13h15

2^{ème} montée le 29 mai 2025 à l'issue de la 1^{ère} montée

3^{ème} montée le 29 mai 2025 à l'issue de la 2^{ème} montée

4^{ème} montée le 29 mai 2025, sur décision du Directeur de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.
Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires le 29 mai 2025, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Podium le 29 mai 2025 à l'issue de la dernière montée.

Remise des coupes le 29 mai 2025, 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 29 mai 2025 à 9 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 28 mai 2025 de 16h30 à 19 h et le 29 mai 2025 de 7h30 à 10 heures, lieu : structure prévue sur le D9

Vérifications techniques le 28 mai 2025 de 16h30 à 19h et le 29 mai 2025 de 7h30 à 10h, lieu garage et parc sur la D 9

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ; GAVRAY AUTOS

Adresse 26 bis Rue du Moulin 50450 GAVRAY

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 120 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 29 mai 2025 à 10 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 29 mai 2025 à partir de 9 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Thibaut PAUL, 2 le grippon 50320 LA MOUCHE tel : 06 77 65 32 37

email : tibopol@hotmail.fr jusqu'au 24 mai 2025 à minuit.

Les TPRM sont acceptés, l'inscription doit se faire via le site de la FFSA, avant l'épreuve et suivant la réglementation FFSA en vigueur, une copie doit être envoyée à l'adresse des engagements, cité ci-dessus.

Les droits d'engagements sont fixés à 220€, **réduits à 110€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle l'organisateur. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 45, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : Challenge de Basse Normandie 2025

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Gavray a le parcours suivant : route départementale D9

La course se déroulera en 3 ou 4 montées sur décision du Directeur de Course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : D9

Arrivée : D9

Pente moyenne : 12%

Longueur du parcours : 1500 mètres

Modalités de retour au départ : sur instructions du Directeur de Course

Parc de départ : sur D 9

Parc d'arrivée : sur D 9

6.2P. ROUTE DE COURSE

Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications pourront accéder à la ligne de départ sur la D9.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu sur la D 9

Rappel : les pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ.

Le pilote ne se présentant pas dans ce délai pourra être exclu de la compétition.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé à Gavray sur la D9.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 16 heures, le 28 mai 2025

Les remorques devront être garées sur la D9

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D9 près de la ligne de départ

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications : près de la caravane administrative près du départ
- Pendant les essais et la course près de la caravane administrative près du départ et à la caravane de chronométrage
- Pendant le délai de réclamation, au parc fermé d'arrivée : près de la caravane administrative

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la structure administrative près du départ le 09 mai 2024, de 7h30 à 19h Téléphone permanence n° 07 62 14 73 64

Centre de secours le plus proche ; Hôpital de Coutances. Téléphone n° 02 33 47 40 17

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Gavray sur la D9 ligne de départ, le 29 mai 2025 à 12h10

La présence de tous les pilotes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : interdit.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera effectué sur le meilleur temps des montées effectuées.

Les classements suivants seront établis :

- -un Classement Général
- -un Classement par groupes (voir article 4 du règlement standard)
- -un classement par classes (voir article 4 du règlement standard)
- -un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun Prix en espèces ni en chèques

Coupes :

- Classement Général : les 3 premiers : 1Coupe
- Classement par Groupe : 1^{er} une coupe
- Classement par Classe : 1^{er} une coupe
- Classement Féminin : 1 coupe

Toutefois les coupes de groupe et de classe ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera le 29 mai 2025 - 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs

Tous les renseignements et résultats sur le site de l'Asa de Basse Normandie
www.asabn.fr

Engagement à retourner Avant le 24 mai 2025 à minuit	Thibaut PAUL - 2 Le Grippon 50320 LA MOUCHE tibopol@hotmail.fr - 06 77 65 32 37		Montant de l'engagement 110,00 Euro	Chèque à libeller à l'ordre de: VILLEDIEU AUTO CLUB		
	Conducteur		VOITURE			
NOM			Marque			
Prénom			Type			
Adresse			Date de 1ère Mise en circulation			
Code Postal			N° d'immatriculation			
Ville			N° de Chassis			
Téléphone			Nbre de cylindres			
Permis de conduire N°			Cylindrée réelle			
Délivré par			Poids			
à la date du			N° du passeport technique			
Code ASA			N° Fiche d'homologation			
N° Licence			Adresse Mail:			
Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des Cc établies par la FFSA						
Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire et de licence F.F.S.A. Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et accepte de me soumettre à tout contrôle						
J'engage mon véhicule dans le Groupe		et la Classe				
Signature			Fait le :	/	/ 2025 à	asabn.fr
RESERVE A L'ORGANISATEUR						
Date d'engagement	Règlement	Vérif. Administratives	Vérif. Techniques	Groupe	Classe	Numéro
	Chèque: Espèces:					